

Classes préparatoires scientifiques *Des lycées militaires*

Les lycées militaires sont des établissements d'enseignement et d'éducation gérés et administrés par le Ministère de la Défense. Les professeurs qui y enseignent sont détachés de l'Education Nationale. La **scolarité y est gratuite et l'internat obligatoire**.

Des CPGE scientifiques sont implantées dans les lycées militaires. Leur objectif prioritaire est de préparer leurs élèves aux concours d'admission dans les grandes écoles militaires:

- Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr Coëtquidan filière sciences (Armée de Terre)
- Ecole de l'Air de Salon-de-Provence (Armée de l'Air)
- Ecole Navale de Brest (Marine Nationale)
- Ecole nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA Bretagne) à titre militaire (Direction Générale de l'Armement)
- Ecole nationale supérieure des ingénieurs de l'infrastructure militaire (ENSIM)

Le programme des CPGE scientifiques des lycées militaires est identique à celui des CPGE des lycées civils, hormis en EPS où les étudiants reçoivent une formation plus poussée car les concours d'entrée des grandes écoles militaires comportent des épreuves sportives. Les élèves de classes préparatoires littéraires de lycées civils peuvent aussi se présenter à ces concours.

Les élèves inscrits en classe préparatoire en lycée militaire ont l'obligation de se présenter à l'un au moins des concours d'accès à ces grandes écoles militaires. Sur demande écrite, ils peuvent également être autorisés par le commandant du lycée de la défense à se présenter à un ou plusieurs concours d'admission ne relevant pas du ministère de la défense.

Classe préparatoire Scientifiques en lycées militaires			
Lycée	Localisation	1ère année	2ème année
Lycée militaire	Aix-en-Provence (13)	MPSI & PCSI	MP-PC-PSI
Lycée militaire	Autun (71)	MPSI	MP
Lycée militaire	St-Cyr l'Ecole (78)	MPSI	MP-PSI
Prytanée National Militaire	La flèche (72)	MPSI & PCSI	MP-MP*-PSI-PC
Lycée naval	Brest (29)	MPSI & PCSI	MP-PSI
Ecoles des pupilles de l'air	Meylan (38)	MPSI & PCSI	MP-PC-PSI

Procédure d'admission en classe préparatoire aux grandes écoles

19 janvier au 12 mars 2026 : formulation des vœux par les candidats sur le portail www.parcoursup.fr (10 vœux maximum non classés).

Février - mars 2026 : examen des vœux en conseil de classe. Chaque vœu fait l'objet d'une fiche Avenir avec les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement.

Jusqu'au 1 avril 2026 : constitution des dossiers (dématérialisés) et confirmation des vœux.

A partir du 2 juin 2026 : consultation des décisions des établissements et réponses des candidats. Dès qu'il reçoit deux réponses positives, le candidat doit choisir entre les deux sans renoncer à ses vœux en attente.

A partir du 11 juin 2026 : début de la procédure complémentaire.

10 septembre 2026 : fin de la procédure Parcoursup.

Les grandes écoles militaires ouvertes aux élèves des CPGE scientifiques

Les grandes écoles militaires forment les officiers de carrière de l'armée. Elles décernent aussi des diplômes d'ingénieurs. La scolarité y dure trois ou quatre ans (après les deux années de classe préparatoire). Pendant leur scolarité, les élèves-officiers touchent une solde. Ils reçoivent une formation militaire, sportive et académique de haut niveau.

- **Ecole Polytechnique** : surnommée l'«X», cette grande école située à Palaiseau (91) forme des ingénieurs de haut niveau. A l'issue d'une scolarité de 4 ans, dont 8 mois de formation militaire, les élèves officiers obtiennent le titre d'ingénieur diplômé de l'École Polytechnique et le Diplôme de l'École Polytechnique. Les polytechniciens intègrent pour moitié des entreprises privées, 20% d'entre eux intègrent un grand corps de l'État et 22% s'engagent dans la recherche via un doctorat.
- **Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr** filière Sciences : située à Guer-Coëtquidan dans le Morbihan, elle forme les officiers de carrière de l'armée de terre. A l'issue de leurs trois années de scolarité, les Saint-Cyriens obtiennent le diplôme de l'ESM ainsi qu'un diplôme d'ingénieur et le grade universitaire de master (bac+5). Ils suivent ensuite une année complémentaire de formation dans une école d'application: ~70-80 places.
- **Ecole de l'Air** : située à Salon de Provence, elle forme les officiers de l'armée de l'air (officiers pilotes, officiers mécaniciens, officiers du corps des bases aériennes): 50 à 60 admis par an.
- **Ecole Navale** : située en Bretagne (à proximité de Brest), elle forme en 4 ans les officiers de la Marine Nationale destinés à occuper des postes de commandement à bord des bâtiments de surface ou des sous-marins ou au sein de l'aéronautique navale ou des commandos. A la fin de leur scolarité, les élèves officiers obtiennent un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Navale: environ 75 admis par an.



- **Formation ingénieur militaire d'infrastructure (IMI) de l'ENSTA Bretagne:** située à Brest, cette école forme en 4 ans des ingénieurs militaires (IETA: Ingénieurs des Etudes et Techniques de l'Armement) capables d'assurer la conception et la réalisation de systèmes industriels complexes à dominante électronique, informatique, mécanique ou pyrotechnique. Après leur réussite au concours, les élèves IETA sont formés et rémunérés durant 4 ans par la DGA et en contrepartie, ils s'engagent, à servir l'Etat et le ministère de la Défense pour une durée de 6 ans minimum à la sortie de l'école en tant qu'ingénieur militaire officier de carrière. Avant de rejoindre l'ENSTA Bretagne pour 3 années de cursus ingénieur, les élèves IETA effectuent une année de formation militaire dans les armées. Nombre de places mises au concours en 2020: 37 places.
- **Formation ingénieur militaire d'infrastructure (IMI) de l'école Arts et Métiers ParisTech (ENSAM) :** ce cursus, accessible sur concours(16 places) se partage entre une formation militaire initiale d'un an au sein d'une des trois armées, et un enseignement de trois années sur le campus Arts et Métiers ParisTech d'Angers assortie d'une spécialité « BTP génie civil » et sanctionnée par l'obtention du titre Ingénieur Arts et Métiers. A l'issue de cette formation, les IMI sont affectés au sein du Service d'Infrastructure de la Défense, où ils exercent des fonctions de conception, d'études, d'inspection, de contrôle, d'expertise, de coordination et de direction pour l'ensemble du domaine immobilier du ministère de la défense en métropole, outre-mer ou sur les théâtres d'opérations extérieures.